

Lyon, le 11/01/2024

Ref : P1437 – *Projet agrivoltaïque d'Arles*

Objet : *Engagement du Maître d'ouvrage sur les mesures en faveur de la biodiversité*

Sun'Agri développe en partenariat avec la SARL Domaine Isle Saint Pierre, représentée par Julien HENRY, un projet agrivoltaïque sur la commune d'Arles. Ce projet se présente sous la forme de persiennes agricoles installées au-dessus de vignes à plante. La SARL Domaine Isle Saint Pierre poursuit un travail de recherche en testant des cépages tolérants aux maladies afin de réduire les intrants et souhaite bénéficier d'un outil de protection face aux aléas climatiques et d'amélioration de la qualité des cultures. La structure, soutenant les panneaux photovoltaïques mobiles est installée sur pieux battus, et il n'est prévu aucune clôture autour des parcelles concernées.

Sun'Agri a fait appel au bureau d'étude Altifaune, pour la réalisation d'un diagnostic écologique. Le bureau d'étude a réalisé un état initial de la zone lors de sorties terrain entre mai 2023 et juillet 2023 et a analysé les effets potentiels du projet sur la biodiversité. Les enjeux pressentis sont jugés globalement faibles pour l'ensemble du site, hormis pour les haies et fossés qui peuvent constituer des habitats d'intérêt pour un cortège d'espèces diversifié. Au niveau de la culture céréalière, des espèces ont également été observées.

En collaboration avec le bureau d'étude écologique, des mesures en faveur de la biodiversité seront mises en place suivant la logique Eviter, Réduire, Compenser.

Le projet intègre dans sa conception :

- Une emprise au sol limitée des persiennes agrivoltaïques ;
- Des fondations par pieux battus sans béton ;
- L'absence de clôtures ;
- La préservation des arbres et haies en bordures de parcelle ;

A l'issue de la période d'exploitation, la structure sera intégralement démontée à la fin du projet sans impact sur les sols.

Sun'Agri s'engage à mettre en place, en phase construction et exploitation, les mesures de réduction préconisées par le bureau d'étude :

- Délimitation des emprises des travaux et mise en défens des secteurs sensibles ;
- Respect du calendrier écologique en phase travaux ;
- Mise en place de gîtes pour la faune volante ;
- Mise en place de gîtes pour les reptiles ;
- Suivi écologique du site en phase chantier ;
- Suivi écologique du site en phase exploitation.

Par la présente, la société Sun'Agri s'engage donc à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour favoriser la biodiversité sur le projet agrivoltaïque d'Arles.

Jean-Benoit CANAL,
Responsable pôle développement